

*L'assemblée
délibérante*

Le comité syndical

- **Composition**

37 titulaires et 37 suppléants
représentants des
collectivités membres (EPCI
et communes isolées)

- **Rôle**

- Valide les propositions du Bureau en termes d'orientations, de programme de travail, de suivi du SCOT
- Vote le budget et les actes de procédure

L'exécutif

Le Bureau syndical

- **Composition**

11 élus dont la Présidente, un vice-président et des membres élus parmi les conseillers syndicaux

- **Rôle**

- Met en oeuvre les décisions du comité syndical et assure le pilotage politique
- Soumet au comité syndical des propositions en termes d'orientations, de programme d'études, de suivi du SCOT
- Formule des avis au nom du comité syndical (ex: PLU)

La structure

L'équipe administrative et technique

- **Composition**

Un chargé de mission et un agent administratif à temps partiel

- **Rôle**

- Prépare les actes du Président, les travaux du Bureau et les décisions du comité syndical
- Assure l'animation, le suivi et l'évaluation du SCOT
- Accompagne les démarches d'urbanisme des communes et EPCI membres : PLU, PLH...
- Participe à diverses réflexions/ travaux : Interscot, DTA, SDAGE, ...